

Le plus grand rassemblement sur la réglementation cosmétique à Paris

27 et 28 mars

Le 27 et 28 mars, l'Association professionnelle de l'Industrie cosmétique française, Cosmed invite les entreprises de cette filière à se réunir autour de conférences et de plusieurs tables rondes afin de maîtriser les dernières actualités réglementaires en France, en Europe et à l'international, d'échanger avec les autorités de tutelle et de s'informer sur les défis futurs.

300 entreprises attendues :

Ce congrès cible les dirigeants d'entreprises ainsi que les responsables et chargés des affaires réglementaires, de la recherche et développement, de la formulation, de la toxicologie, de l'ingénierie qualité. Il s'agit du plus grand rassemblement d'industriels de la cosmétique à Paris sur le sujet de la réglementation, permettant la mise sur le marché de produits sûrs pour l'homme et l'environnement.

Un nouveau nom et un nouveau format

Cette 24^{ème} édition est marquée par son changement d'appellation : les Rencontres Réglementaires Cosmed s'appelleront désormais :

Le Congrès Réglementaire Cosmed

Un titre qui se veut plus adapté à ces journées qui apportent un décryptage plus approfondi de la réglementation et permettent un partage d'expertises entre les industriels et les autorités de tutelle. Le désormais congrès s'est imposé depuis 24 ans comme une référence pour les entreprises de la filière.



- **Une dimension internationale**

Depuis 2016 Cosmed a tissé un partenariat privilégié avec Business France dont les experts de différentes zones marchés interviennent durant le congrès afin de présenter les opportunités d'exportation.

La présence d'associations professionnelles et d'autorités américaines et canadiennes promettent un échange riche avec les industriels présents.

- **Des tables rondes** qui permettent de débattre autour d'intervenants experts partageant leur expérience.

La table ronde de la première journée portera sur le bilan de la loi AGEC :

Réduire, Réemployer et Recycler les emballages, 4 ans après la Loi AGEC, où en sommes-nous ? Où allons-nous ?

La table ronde de la seconde journée sera consacrée aux Etats Unis, premier marché d'exportation des produits cosmétiques français. Elle portera sur les premiers retours d'expérience de la nouvelle réglementation américaine :

Le MoCRA. *Quelles sont les difficultés de mise sur le marché et les solutions envisageables ? MOCRA, spécificités étatiques, environnement etc...*

Inscription en ligne :
Mardi 27 mars : de 9h à 17h45
Mercredi 28 mars : de 9h à 17h
www.cosmed.fr

VERSO
Centre de Conférence
52 Rue de la Victoire
75009 PARIS

Téléchargement :
du programme en PDF :
[Congrès Réglementaire](#)



A propos de COSMED

LE 1ER RÉSEAU D'ENTREPRISES DE LA FILIÈRE COSMÉTIQUE EN FRANCE

Créée en 2000, l'Association Professionnelle COSMED est née de la volonté de TPE-PME d'être représentées et entendues par les autorités françaises et européennes en charge du secteur cosmétique. COSMED défend les intérêts des entreprises cosmétiques auprès de la Commission européenne, des Ministères de l'économie et de l'environnement et des parlementaires. Ses contributions et prises de positions réglementaires et scientifiques sont reconnues internationalement. COSMED contribue ainsi à l'élaboration d'un cadre réglementaire permettant la mise sur le marché de produits cosmétiques sûrs pour l'homme et l'environnement.

COSMED est aujourd'hui le 1er réseau représentatif des TPE- PME et ETI de la filière cosmétique en France. 1020 entreprises sont adhérentes représentant l'ensemble des métiers du secteur cosmétique : marques propres, façon-niers, fournisseurs d'ingrédients, laboratoires d'expertise et de tests, consultant, formation.

Composée à 80% de PME, COSMED est un acteur incontournable de cette industrie qui accompagne le développement des entreprises par un ensemble de services mutualisés : veille réglementaire 120 pays, formation, accompagnement à l'export, groupement d'achats, organisation de congrès.